

CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
PROCÈS-VERBAL DU 08 OCTOBRE 2024 à 18h15
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Sabine DERVIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Absents excusés : Gilbert VARRENNE – Daniel MOUSSERIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patricia VILLA

Quorum : 6	Présents : 9	Votants : 9
------------	--------------	-------------

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Chantal PAIRE, 1^{ère} adjointe, après avoir été convoqué le deux octobre deux mille vingt-quatre, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

La Présidente soumet le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Retour sur la vente des repas à emporter
2. Préparation du repas des aînés
3. Questions diverses

1. RETOUR SUR LA VENTE DES REPAS À EMPORTER

Bernard BESSEY, président de l'Amicale des conseillers, à qui nous avons confié cette organisation, prend la parole. Il y a eu une très bonne participation des membres du CCAS. Comme l'an passé, l'action "plats à emporter" est un vrai succès. Nous avons vendu 246 plats (soit 20 de plus que l'an passé). 243 plats ont été facturés par le traiteur, il nous a fait cadeau de 3 plats que nous avons revendus.

Des remarques ont été faites sur les parts inégales de lasagnes et un manque de riz dans certaines parts de poules au riz. Bernard BESSEY appellera le traiteur pour lui faire part de ces remarques. La buvette a moins bien fonctionné que l'an passé.

Sylvie BAS présente le bilan financier de cette manifestation :

- Vente de repas
246 plats vendus pour un montant de : 1 976,00€
Facture du traiteur Barriquand de : 1 419,60€
Soit un bénéfice sur les repas de : 556,40€

- Buvette
Montant de la recette : 203,00€
Vival et apéritif : 86,18€
Soit un bénéfice pour la buvette de : 116,82 €

Le bénéfice total s'élève à 673,22€ que l'Amicale des conseillers va reverser au CCAS. L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire cette activité l'an prochain et fixe la date au 5 octobre 2025.

Pour l'an prochain, il faudrait préciser sur l'affiche que les plats peuvent être congelés.
Par ailleurs, on apportera une modification à la buvette en proposant du café et du thé.

2. PRÉPARATION DU REPAS DES AINÉS

Chantal PAIRE a listé 180 ayants droit.

À échéance du 23 octobre 2024, Gilbert VARRENNE se chargera de faire les invitations.
Martine BESSEY, Renée GUERIN et Bernard BESSEY feront la mise sous plis et chacun pourra récupérer les enveloppes à partir du 28 octobre 2024.

Distribution des invitations : semaine 44 du 28 au 30 octobre 2024, les réponses devant parvenir pour le samedi 9 novembre 2024 avant midi.

Demander au cuisinier de faire des propositions des menus pour le 4 novembre (2 plats uniquement).
Prévoir les grilles à vendre pour la dinde de Noël afin de les mettre en vente le plus rapidement possible.
Gilbert VARRENNE s'en charge. 8 grilles à éditer : boulangerie / VIVAL / Club amitié gaité / salon de coiffure / Le Temps des Saisons, Tout le Monde en Parle (2 grilles) / Conseil municipal.

Pour le repas des aînés du 1^{er} décembre 2024, Florence FOREST, Patricia VILLA, Renée GUERIN, Sabine DERVIN et Sylvie BAS seront absentes.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Il y aura peut-être des demandes d'aide pour le voyage scolaire de cette année.
- Prochaine réunion le 4 novembre 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Affiché et publié le **05 NOV. 2024**

La Présidente,
Chantal PAIRE



La secrétaire de séance,
Patricia VILLA



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640